

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Modification à la pondération des examens officiels pour assurer l'exactitude de l'évaluation des élèves

IQALUIT, Nunavut (21 décembre 2015) – Le ministère de l'Éducation est allé de l'avant avec son projet de faire passer la pondération de tous les examens officiels de 12^e année à 30 % de la note finale de l'élève. Ainsi, les notes obtenues en classe compteront désormais pour 70 % de la note finale. L'ancienne pondération était de 50 % pour le résultat obtenu à l'examen et de 50 % pour les notes obtenues en classe.

« Il est important que nous mettions en place des pratiques exemplaires dans notre système d'éducation, a déclaré le ministre de l'Éducation Paul Quassa. Ce changement appuie la vision et le mandat du gouvernement, qui est de faire en sorte qu'à la fin de leurs études secondaires, les élèves du Nunavut soient mieux scolarisés et plus autonomes, et qu'ils aient les mêmes compétences que les élèves du reste du Canada. »

Ce changement a été adopté parce que le Nunavut utilise les examens officiels du ministère de l'Éducation de l'Alberta pour l'évaluation finale de ses élèves de 12^e année. L'année dernière, le ministère de l'Éducation de l'Alberta, qui conçoit, produit et fait passer les examens officiels menant à l'obtention d'un diplôme dans cette province, a annoncé qu'à partir de septembre 2015, la pondération de tous ces examens serait modifiée.

La nouvelle pondération, qui met davantage l'accent sur l'évaluation formative en classe, s'inscrit dans les tendances actuelles en matière d'évaluation des élèves, ainsi que dans la mouvance des changements mis en place par la majorité des autres provinces et territoires canadiens. Les pratiques d'évaluation de grande qualité donnent aussi aux élèves une multitude d'occasions variées de démontrer leurs apprentissages et favorisent une compréhension approfondie.

Les élèves du Nunavut qui obtiennent leur diplôme d'études secondaires en réussissant les examens du ministère de l'Éducation de l'Alberta peuvent présenter une demande

d'admission dans tous les collèges et universités du Canada, leur diplôme étant reconnu comme celui de n'importe quel élève de l'Alberta.

##

Renseignements aux médias :

Wende Halonen

Conseillère principale en communications

Ministère de l'Éducation

867 975-5667

whalonenedu2@gov.nu.ca

ለድርጅቱ ጋዜጠኞችና ለሌሎች ማህበረሰብ ለማድረግ የሚችሉ ልማት አገልግሎቶችን ለማቅረብና ለማስፈጸም፣ www.gov.nu.ca

News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.

Tuhagtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani www.gov.nu.ca.

Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au : www.gov.nu.ca.